

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Paris : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 50 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues si même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Novembre 1876.

Chronique générale.

Une question qui a préoccupé l'opinion publique pendant toute la durée des vacances vient d'être tranchée par le ministre des finances.

L'Agence Havas nous transmet la dépêche suivante :

« Versailles, 7 novembre.

Une lettre du ministre des finances au président de la commission financière confirme l'opinion du gouvernement que le Sénat a le droit de reprendre les crédits supprimés par la Chambre. »

Le Sénat ne manquera point d'adopter la manière de voir du gouvernement. Le vote sur l'aumônerie maritime donne une nouvelle importance aux débats qui sans doute ne tarderont pas à s'ouvrir sur cette question.

L'homogénéité du cabinet est parfaitement intacte, car les ministres n'ont nullement été atteints, comme on le prétend, par l'adoption de la loi sur la cessation des poursuites dont le rejet par le Sénat est considéré comme certain dans les sphères officielles.

On remarque dans les régions officielles qu'il existe un certain froid, qui se manifeste visiblement, entre divers membres du cabinet et M. Grévy, le président de la Chambre des députés.

L'extrême gauche a décidé d'ajourner ses interpellations sur la réunion des évêques fondateurs des universités libres et sur les

enterrements civils jusqu'à la discussion du budget des cultes, mais l'interpellation n'est pas supprimée, comme on l'avait annoncé. Les députés de l'extrême gauche y tiennent au contraire essentiellement.

Le centre gauche sénatorial s'est réuni hier. Il a tout d'abord parlé des élections sénatoriales ; mais M. le duc d'Audiffret-Pasquier ayant demandé quelques jours pour pouvoir conférer avec ses amis, le centre gauche n'a pas délibéré longuement sur ce sujet. On a examiné ensuite le projet de loi sur la cessation des poursuites. Le centre gauche est décidé à voter comme le demande le gouvernement, mais il est d'avis que le cabinet se prononce au moins en faveur de la première partie de la loi.

Les sénateurs et les députés reçoivent des départements un grand nombre de lettres qui expriment la pénible impression produite, parmi les conservateurs de toutes les opinions, par le vote de samedi et l'attitude du gouvernement.

Il est impossible de comprendre comment, sous l'autorité du vainqueur de la Commune, une loi a pu être votée qui assure l'impunité à un grand nombre de provocateurs et organisateurs de cette criminelle insurrection ; une loi de défiance à l'égard de l'armée et de la magistrature !

Voici, par hasard, une mesure gouvernementale qui n'a pas l'avantage de plaire aux républicains.

Le journal l'Union républicaine de l'Eure vient de publier la circulaire suivante, adressée il y a un mois par le préfet d'Evreux aux maires de son département :

« Monsieur le maire,

» Par dépêche en date du 26 mai dernier, M. le ministre de l'instruction publique m'a

informé qu'à partir de 1877 les communes où la gratuité de l'instruction primaire existe en ce moment ne seraient plus subventionnées pour cette dépense.

» Votre commune étant dans ces conditions, je vous prie, monsieur le maire, de porter cette décision à la connaissance de votre conseil municipal, qui aura à examiner si la commune peut supporter toute la dépense et créer les ressources nécessaires, ou si la rétribution scolaire doit être rétablie.

» Cette décision ministérielle m'a fait attendre pour notifier au directeur des contributions directes le vote d'impôt de 4 centimes, dont le montant devait être appliqué en 1877 à ladite dépense.

» Je vous autorise, M. le maire, à réunir extraordinairement et d'urgence le conseil municipal et au besoin les plus imposés, afin d'examiner si votre commune peut créer les ressources pour acquitter les dépenses de la gratuité absolue. Les impositions votées pourraient être ainsi comprises dans les rôles généraux dudit exercice, dont l'établissement a lieu en ce moment.

» Dans le cas contraire, le conseil municipal devrait voter le rétablissement de la rétribution scolaire dans l'école communale, à partir de 1877, et il serait établi des listes de gratuité sur lesquelles les indigents seuls pourraient être portés.

» Recevez, M. le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le préfet de l'Eure, TASSIN. »

Les feuilles de la gauche ne peuvent retenir l'expression de leur désappointement. Elles ne veulent pas croire que M. Waddington ait autorisé le préfet de l'Eure à signifier une pareille décision aux maires des communes où la gratuité absolue de l'instruction, cet idéal de tous les républicains dignes de ce nom, avait été établie. Les plus modérés réclament de prompts éclaircissements.

Il nous semble qu'ici tout éclaircissement est superflu. Les motifs de la mesure qui mécontente la presse démocratique n'ont

pas besoin d'être développés. Il serait vraiment trop commode d'instituer dans les communes la gratuité absolue, à la condition de se faire allouer par l'Etat une subvention équivalente au montant de la rétribution scolaire supprimée. Le calcul, on doit l'avouer, est à la fois simple et habile ; il fait honneur aux républicains provinciaux. Malheureusement l'Etat n'était pas tenu d'accepter sans mot dire une si ingénieuse combinaison, et voilà M. Waddington réduit à la triste nécessité de contrarier les amis du « progrès. » Espérons pour eux qu'il leur ménage quelque compensation.

Nous recommandons à nos lecteurs le passage suivant d'un article de la Semaine de Saint-Petersbourg du 12/24 octobre, qui mérite d'être médité par tous les esprits sérieux en France.

L'auteur de l'article prend pour thème ces paroles que M. de Bismark a prononcées, dit-on, assez récemment :

« Nous ne bougerons pas avant que les autres ne marchent. »

Dans ces paroles, brèves mais caractéristiques, du sphinx de Varzin, dit le journaliste, se résume toute la haute prudence de la politique allemande. Se tenir coi tant que les autres n'agissent pas, voilà le principe de la politique de M. de Bismark (dans les circonstances actuelles, faudrait-il ajouter). Il faut convenir que cette politique est très-sage, et dans le moment présent tout à fait conforme aux intérêts de la Russie. En effet, la neutralité de l'Allemagne condamne la France à l'inaction, car la France sait bien que sitôt qu'elle se mettrait avec les ennemis de la Russie elle aurait affaire à l'Allemagne, qui n'attend qu'un prétexte pour lui porter un nouveau coup dont elle ne pourrait plus se relever. M. de Bismark, ce n'est un secret pour personne, se reproche de n'avoir pas, en 1871, fini pour tout de bon avec la France, c'est-à-dire de ne l'avoir pas fait descendre au rang d'une puissance de second ordre, sans aucune influence sur les affai-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Fille de l'avocat.

(Suite et fin.)

III.

Trois années après les événements rapportés dans le précédent chapitre, deux voyageurs assis à l'extrémité d'une galerie d'auberge, au petit village d'Aïoro, regardaient le soleil se coucher derrière les cimes nuageuses de la montagne.

Bien que le temps eût fait cruellement sentir son passage sur ces fronts d'âges différents, il était facile de reconnaître deux des principaux personnages de notre histoire, M. Garain et sa fille Octavie.

Depuis le terrible événement qui était venu l'arracher à son bonheur, la jeune femme avait parcouru avec son père toute l'Allemagne et une partie de l'Italie sans pouvoir étourdir dans les bruits du voyage son inconsolable douleur.

Cependant elle la supportait silencieusement et

avec une dignité résignée qui la rendait encore plus touchante.

Débarqués la veille à Aïoro, les deux voyageurs y étaient retenus par l'impossibilité de se procurer un vetturino, et ce séjour forcé avait contrarié d'autant plus M. Garain, que l'auberge se trouvait envahie par les lugubres préparatifs d'une agonie.

Une étrangère arrivée le matin allait rendre le dernier soupir ; on venait même de demander en son nom, au vieil avocat et à sa fille, les chambres qu'ils occupaient, et, cédant aux desirs d'une mourante, ils avaient autorisé à transporter leurs bagages à l'étage supérieur.

Ce déménagement devait être achevé, et ils se préparaient à gagner leur nouveau gîte, quand une servante accourut en criant que la malade voulait les voir.

M. Garain fit un mouvement de surprise. — Moi ! dit-il ; et que peut-elle vouloir à un inconnu ?

— Elle vous connaît, interrompit la servante... Tout à l'heure, en entendant lire votre nom sur un des coffrets, elle a poussé un cri, et elle a dit qu'elle voulait vous parler, à vous et à la demoiselle... Venez, car le médecin dit qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Le vieil avocat regarda Octavie, et tous deux suivirent la servante, sans pouvoir comprendre ce qu'on pouvait leur vouloir.

Celle-ci les conduisit jusqu'au fond du corridor, poussa une porte, et les introduisit dans une chambre à coucher où les rideaux, soigneusement fermés, ne laissaient pénétrer qu'une faible lumière.

Au bord d'un vaste lit à baldaquin apparaissait une forme blanche étendue sans mouvement ; plus loin, un homme se tenait debout, le front appuyé au chevet.

M. Garain et Octavie s'avancèrent d'abord sans bien distinguer ; mais, arrivés plus près, tous deux s'arrêtèrent avec un cri !

Dans la mourante déjà glacée par la mort, le vieil avocat venait de retrouver la senora Inez Cordova, tandis que sa fille reconnaissait Henri dans l'étranger qui se cachait le visage.

La mourante rouvrit les yeux, tressaillit, et une légère rougeur traversa ses traits.

Octavie s'était arrêtée à quelques pas ; elle lui fit signe d'approcher.

— Venez, dit-elle d'un accent éteint ; c'est Dieu qui vous a conduits ici...

Et comme la jeune femme restait à la même place, tremblante et incertaine :

— Que craignez-vous ? reprit Inez plus vivement ; ne voyez-vous pas que tout est fini pour moi ? Ah ! Dieu m'a punie, justement punie ! En vous arrachant Henri, j'avais fait bon marché de son bonheur, du vôtre ; je n'avais voulu songer

qu'au mien... et le bonheur n'est point venu ! et j'ai enfin compris que pour le mériter il fallait être prête à le sacrifier... que l'affection sans le dévouement était une torture, non une richesse ! Tout cela, je l'ai appris cruellement et bien tard ; mais je le sais maintenant.

Elle s'arrêta ; des larmes coulèrent lentement sur ses joues livides.

Henri se pencha vers elle et voulut l'apaiser par quelques paroles amicales ; mais elle l'arrêta du geste.

— Laissez, dit-elle, il me reste peu de temps... et peu de force... je veux les employer à réparer au moins le mal que je vous ai fait.

Se tournant alors vers Octavie, elle se mit à lui recommander le bonheur de Henri en termes touchants.

— Dans quelques instants, dit-elle, il sera libre... et cette fois... sans retour... Les liens que je suis venue rompre si fatalement pourront se renouer sans crime... Alors, en considération du bonheur présent, pardonnez les larmes que je vous ai fait verser, et soyez heureuse sans rancune comme vous le serez sans remords.

Elle ajouta beaucoup de choses touchantes, que Henri et Octavie écoutèrent à genoux aux deux côtés du chevet.

Enfin, quand elle sentit que la vie allait la quitter, elle prit leurs mains, les réunit, et, y appuyant

res de l'Europe. Il reconnaît que c'était une grande faute, que la Prusse devra un jour chèrement payer, car elle sera fatalement forcée de soutenir une nouvelle guerre contre une rivale relevée et désireuse de revanche.

» Aussi, ce que M. de Bismark désire le plus ardemment, c'est que cette guerre ait lieu le plus tôt possible, notamment avant que la France n'ait repris toutes ses forces, et il ne cherche qu'un prétexte pour l'amener. La France, qui n'est pas encore en état de se mesurer avec le géant allemand, est ainsi obligée de jouer un rôle tout à fait passif dans l'affaire d'Orient, sous peine de voir la guerre commencée sur le Danube se terminer sur les bords de la Seine. La France mise à l'écart de l'affaire, l'Autriche restera neutre aussi; déjà même notre gouvernement, paraît-il, prendrait des arrangements formels avec elle. (Le *Ruski Mir* parle de ces arrangements comme d'une chose parfaitement sûre.) Neutre aussi sera l'Italie, alléchée par l'espoir d'avoir une part dans l'héritage de la Porte. Il ne reste donc plus en face de la Russie que l'Angleterre, qui n'est pas fort dangereuse. »

L'auteur cherche à démontrer ceci dans la suite de son article. Mais ce qui ressort principalement de toute son argumentation, c'est que l'Allemagne prussienne couvre la Russie de sa neutralité plus que bienveillante pour que celle-ci la laisse, à titre de réciprocité, écraser la France. — C'est ce que voulait dire probablement aussi la correspondance berlinoise de la *Gazette* (officielle) de *Carlsruhe*, citée dans l'*Univers* du 29 octobre et qui commence par cette phrase alambiquée : « Il ne serait pas surprenant que la diplomatie allemande prit un jour position contre la France. »

Remarquons maintenant que c'est la Prusse qui a ménagé l'entrevue de Reichstadt, où s'est fait un accord entre la Russie et l'Autriche; que c'est elle qui pousse l'Autriche à prendre une part active dans l'exécution de la Turquie. L'Autriche s'en défendait; elle promettait sa neutralité et la Russie s'en serait contentée, mais la Prusse tient absolument à voir son ancienne rivale engagée de fait dans l'entreprise russe. Pourquoi? On le comprend, une fois que l'on sait qu'elle se propose de fondre sur la France sous un prétexte quelconque. Elle veut se garantir contre un revirement possible de l'Autriche et se trouver en face de la France complètement isolée.

La *Semaine de Saint-Petersbourg*, citée plus haut, n'explique qu'à moitié les raisons de cet acharnement de M. de Bismark à recommencer l'œuvre de 1870. Ce n'est pas seulement l'accroissement des forces de la France qu'il redoute, c'est aussi la diminution fatale des forces de l'Allemagne prussienne, qui se ruine à entretenir un état militaire hors de toute proportion avec ses ressources et qui a mis déjà son commerce et son industrie aux abois et réduit des millions de travailleurs à la misère.

ses lèvres, rendit le dernier soupir dans un dernier baiser.

M. Garain et ses enfants ne reparurent à Colmar que plusieurs mois après. Tout le monde ignorait le terrible orage qui avait traversé la vie des deux jeunes époux, et l'on crut qu'ils revenaient d'un long voyage à l'étranger.

Mais cette éruelle éprouve avait encore resserré les liens d'estime et d'amour qui unissaient ces trois âmes d'élite; car elle leur avait appris à toutes trois ce qu'il y avait en elles de probité, de courage et de dévouement.

(Magasin pittoresque, tome xvi.)

Sous ce titre, la *Lyre à sept cordes*, la librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente le tome V des *Oeuvres complètes de M. J. Atran*, de l'Académie française. Ce nouveau volume comprend la gamme poétique la plus complète, depuis le génie hébraïque représenté par les *Paroles de Salomon* jusqu'à la note humoristique et tout actuelle de la dernière partie intitulée: *musique moderne*. Cet ouvrage, un des plus remarquables de la collection, se recommande au lecteur par la pureté de la forme autant que par la variété des sujets. M. Atran les a revus et perfectionnés pour cette nouvelle édition imprimée avec un luxe typographique digne des bibliothèques d'amateurs.

Etranger.

ITALIE.

Les élections qui viennent d'avoir lieu en Italie ont donné la victoire au cabinet Depretis, c'est-à-dire à la gauche ministérielle.

Six des ministres actuels sont élus; ce sont : MM. Depretis, Nicotera, Zanardelli, Maiorana, Mamini et Coppino. Les deux autres, MM. Mezzocapo et Melegari sont sénateurs.

M. Visconti-Venosta, ancien ministre des affaires étrangères dans le cabinet Minghetti, a échoué à Tirano, ainsi que le contre-amiral Pacoret di San-Bon à Pozzuoli, et M. Spaventa à Atezza.

Parmi les anciens ministres élus, on compte MM. Minghetti, Ricasoli et Sella.

A Rome, Garibaldi est en ballottage.

AUTRICHE.

La Russie défend formellement toute exportation de chevaux. Les tentatives de la Russie pour arriver à une entente complète avec l'Angleterre au sujet des conditions de paix ont les plus grandes chances de succès. La tension des relations entre l'Autriche et la Russie continue.

ORIENT.

Le *Daily News* publie les dépêches suivantes :

Paratchin, 5 novembre.

Samedi, un certain nombre d'officiers russes ont fait une ovation au général Tcherniaïeff qui leur a adressé une allocution; le général a dit que le premier acte seul du drame venait de finir, qu'il ne savait pas si les Serbes continueraient la guerre, mais qu'il devait demander aux officiers russes de donner leur parole d'honneur qu'ils seraient à leur poste à l'expiration de l'armistice.

Les officiers ont répondu unanimement qu'ils en faisaient le serment. Le général Tcherniaïeff a continué en disant :

« Messieurs, j'ai votre promesse; nous nous retrouverons à l'heure convenable, n'oubliez pas que vous êtes les pionniers de la cause slave. »

« La Serbie a levé l'étendard des Slaves, sûre de la sainte justice de la cause qu'elle prenait en main et confiante en l'appui et la sympathie de la puissante Russie. L'armée serbe, quand je suis venu, était une agglomération de simples agriculteurs. Elle n'avait ni armes, ni organisation, ni expérience de la guerre moderne; car la Serbie a été en paix pendant cinquante ans. Malgré tous les désavantages, elle a tenu pied pendant deux mois; mais il y a une limite aux efforts humains. Dans leur grande détresse, les Serbes appelèrent les Russes à leur aide, et cette aide vint en vos personnes. Mais vous n'étiez pas nombreux. Il n'y avait que deux mille volontaires. Ces deux mille m'ont aidé à lutter deux mois de plus, mais la tâche, toujours ardue, est devenue impossible. Messieurs, je sais que beaucoup de vous accusent l'armée serbe de n'avoir pas les qualités militaires requises; mais je vous prie de ne pas oublier que sur le petit pays serbe est tombé seul le lourd fardeau de la défense de la cause slave. »

« Les Serbes n'ont succombé qu'à un trop long effort de résistance contre des adversaires trop nombreux. Un tiers du pays est désolé et ruiné et, dans un tel moment, il est difficile de ne pas tomber dans le désespoir, quand il est impossible de discerner d'où peuvent venir l'aide et le secours. J'espère et je crois donc qu'à partir de ce moment personne ne se permettra d'employer des expressions de reproche et de mépris à l'endroit de l'armée serbe. »

Cris : Nous ne le ferons pas !

Cette allocution a produit un excellent effet, en calmant les mauvais sentiments qui auraient pu devenir bientôt dangereux pour l'ordre public.

Nouvelles militaires.

M. Keller, qui a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à l'amélioration de la position des sous-officiers dans l'armée active, vient d'avoir un long entretien avec M. le ministre de la guerre.

La fabrication des nouveaux fusils Grass est aujourd'hui tellement avancée, que l'on prévoit déjà dans les arsenaux le moment où il sera possible de passer à la transformation des fusils modèle 1866, car tous les nouveaux fusils distribués jusqu'ici sont entièrement neufs, et les chassepots peuvent très-facilement être transformés d'après le système nouveau.

Plusieurs candidats au grade d'officier dans l'armée territoriale, faisant partie de la classe de 1867, et appartenant encore pour quelques mois à la réserve, nous demandent s'ils peuvent se présenter aux examens qui vont avoir lieu au mois de décembre.

Ils se trouveront versés dans l'armée territoriale au 1^{er} juillet prochain; l'époque où ils recevraient leur commission coïnciderait donc à peu de chose près avec celle où ils se trouveraient libérés du service de la réserve. Il serait, du reste, facile de ne leur remettre leur commission que le 1^{er} juillet; l'esprit de la loi serait ainsi observé, et on ne ferait point perdre une année à ces candidats, en les ajournant aux examens du mois de décembre de l'année prochaine.

Nous transmettons la question à M. le ministre de la guerre; à lui d'y répondre, s'il le juge convenable.

M. Laisant, député de la Loire-Inférieure, doit déposer de nouveau, le 12 décembre, un projet réduisant de cinq ans à trois ans le service militaire. L'honorable membre, dont la proposition a été repoussée en juin dernier, doit attendre les six mois réglementaires pour la représenter.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXX.

FÊTE DE SAINT-CHARLES.

Un arrêté du maire de Saumur informe que, le samedi 4 novembre 1826, à l'occasion de la fête de Sa Majesté :

Il sera distribué 1,000 kilogrammes de pain. Les prisonniers en recevront trois quarts de kil. par individu.

Il sera célébré dans l'église Saint-Pierre, à 10 heures 1/2 du matin, et pour la conservation des jours de Sa Majesté, une grande messe, à laquelle tous les fonctionnaires sont priés d'assister.

Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux et emblèmes analogues à la fête, et à illuminer dans la soirée.

Un mât de cocagne sera élevé sur le milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville, et à 3 heures le concours pour les prix sera ouvert.

La fête sera terminée par un bal paré, au bénéfice des indigents, qui commencera à 8 heures du soir, et finira à 4 heures du matin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES ORATORIENS

A LA CHAPELLE DES ARDILLIERS.

(Voir *Echo* du 22 avril 1876.)

L'installation des Pères de l'Oratoire à Notre-Dame des Ardilliers enleva à cette chapelle une grande partie de l'intérêt religieux qui s'y attachait (1); la plupart des cérémonies votives qui s'y accomplissaient par le ministère du curé et des chapelains de l'église mère et plébienne de Notre-Dame de Nantilly, furent transférées à cette dernière paroisse dont relevait alors la chapelle.

Un concordat eut lieu à cet effet, en 1616, entre MM. de l'Oratoire, les chapelains de Nantilly et les échevins et habitants de Saumur; il fut ratifié par un *arrêt d'appointé* du 20 octobre 1617.

Par suite de ce concordat, 1^o l'octave de la Pentecôte, 2^o la fête de Notre-Dame de la myocoust et l'octave de cette fête, furent transférées à Notre-Dame de Nantilly.

Comme marque de supériorité du curé et des chapelains de cette église sur les Pères de l'Oratoire, il fut convenu que les pre-

(1) Voir *Chroniques saumuroises*, 1 volume in-12, imp. P. Godet, 1864.

miers célébreraient chaque année, en la chapelle des Ardilliers le service de la dédicace d'icelle chapelle, fondé par André Harlé le 15 décembre 1667;

Qu'ils pourraient, en avertissant les Pères de l'Oratoire deux jours auparavant, faire quatre processions en la chapelle et y célébrer la grand'messe;

Qu'ils auraient le droit d'y accomplir des fondations votées selon le désir des héritiers des fondateurs, sur la demande de ceux-ci.

Sous ces réserves principales, les Oratoriens prirent possession de la chapelle des Ardilliers, conformément aux lettres patentes de 1615.

Ils obtinrent en 1696 du roi Louis XIV de prendre des armoiries, composées d'un *bleu de roy*, portant en lettres d'or ces noms superposés : *Jesus, Maria*, entourés d'une couronne d'épines *vert-brun*.

Voici le texte du brevet délivré sur parchemin par d'Hoziere et dont l'Hospice général est dépositaire en ses archives :

« Généralité de Tours, Saumur, N^o du registre n^o 62. (Cy les armoiries.)

» Par ordonnance rendue le 22 du mois d'août 1698 par MM. les commissaires généraux du conseil, députés sur le fait des armoiries;

» Celles de la communauté des Pères de l'Oratoire de Notre-Dame des Ardilliers de Saumur,

» Telles qu'elles sont ici peintes et figurées, après avoir été reçues, ont été enregistrées à l'armorial général, dans le registre coté Tours, en conséquence du paiement des droits réglés par les lettres et arrêt du conseil du 20 de novembre de l'an 1696. En foi de quoi le présent brevet a été délivré.

» A Paris, par nous, Charles d'Hoziere, conseiller du roi et garde de l'armorial général de France.

» Signé : D'HOZIERE. »

Ces armoiries se voient encore dans plusieurs chapelles du dôme de Notre-Dame des Ardilliers, construit, en 1695, sous les auspices de M^{re} de Montespan, devenue pénitente en sa retraite du Jagueueau.

Louis XV se montra aussi bienveillant que son aïeul envers les Pères de l'Oratoire; il leur permit de faire porter dans les cérémonies au suisse de leur chapelle les livrées de Sa Majesté; Charles de Lorraine, grand écuyer de France, fut chargé de leur en donner l'autorisation. En voici le texte :

« Charles de Lorraine, pair de France et grand écuyer de France, lieutenant-général des armées du Roy et gouverneur des provinces de Picardie, Artois, Boulonois, pair congnu et recongnu;

» Nous avons permis et permettons de faire sortir la casaque des livrées de Sa Majesté, au suisse de Notre-Dame des Ardilliers de la ville de Saumur, et ce, tant qu'il nous plaira. En témoignage de quoi nous avons signé la présente icelle, fait contresigner par notre secrétaire et apposer le sceau de nos armes.

» A Paris, le trois may mil sept cent vingt.

» Le prince CHARLES DE LORRAINE, Par Monseigneur, » LECERZE. »

(Cy le sceau en cire rouge.)

Telle était la faveur dont jouissaient les Révérends Pères de l'Oratoire, sous le règne de Louis XVI, lorsque l'Assemblée constituante supprima les congrégations religieuses par son décret général, dit l'acte constitutionnel, du 3 septembre 1794.

Nous avons raconté dans nos *Etudes historiques sur l'Hôtel-Dieu et les anciens établissements charitatifs de la ville de Saumur* (1) ce que devient dans la suite l'établissement des Oratoriens; nous ne le répéterons pas ici, laissant au lecteur de satisfaire à sa curiosité si le sujet l'intéresse. PAUL RATOUIS.

LE TRAVAIL DE RECENSEMENT.

On a commencé, dans toute la France, le travail de recensement quinquennal de la population.

Ce recensement est fait par des commissaires attachés à chacune des mairies. Ils commenceront à recueillir les renseignements sur place, et, si le travail est bien dirigé, il pourra certainement être achevé vers la fin du mois de novembre, ou, plus tard, dans les premiers jours de décembre.

Les commissaires-recenseurs ont commencé à cette heure la série de leurs ministères.

(1) Un vol. in-12, imp. P. Godet, Saumur, 1864. Vente à l'Hospice, au profit des indigents pris; 1 fr.

ieuses investigations. Voici quelques renseignements sur leur manière d'opérer.

Il y a sept catégories de feuilles, car ce ne sont pas les mêmes qui servent pour les familles, les hôtels, les hôpitaux.

Voici la disposition des feuilles dites de famille.

Les deux premières doivent recevoir le nom du chef de famille, de ses parents à quelque degré que ce soit qui vivent chez lui, des employés travaillant dans la maison et vivant avec le patron, des ouvriers, des domestiques et des membres de leurs familles.

Chaque feuille a douze lignes en blanc, devant chacune recevoir un nom.

La colonne suivante est réservée à l'énoncé de la profession, titre, qualification ou fonction.

Pour ce qui concerne l'état civil, la colonne pour chaque sexe est divisée en trois; en regard de chaque nom, et en suivant toujours la ligne, il n'y aura qu'à mettre un 4 dans la division dont fait partie l'inscrit, c'est-à-dire garçon, homme marié, veuf, ou fille, femme mariée, veuve.

Au bas de chaque colonne, il n'y aura plus qu'à faire l'addition.

Pour les habitants français, il y a aussi trois colonnes: l'une pour ceux nés dans le département, l'autre pour ceux nés hors du département, et la troisième pour les étrangers naturalisés Français.

Comme pour ce qui concerne l'état civil, il ne restera donc à faire que le total de chaque colonne.

Pour les étrangers, une colonne spéciale est réservée à l'indication du lieu d'origine.

Enfin, une colonne est réservée pour l'indication (s'il est possible de les obtenir) des infirmités diverses, des cas de folie, d'idiotisme. Pour les aveugles, la lettre N indiquera s'ils le sont de naissance, et la lettre P s'ils le sont devenus postérieurement; pour les sourds-muets, les mêmes indications seront faites.

Dans la dernière colonne, on devra inscrire si l'habitant est mendiant, indigent ou enfant assisté.

Nous avons déjà parlé d'une circulaire de M. le ministre de la justice et des cultes à l'occasion de la police des cimetières.

Cette circulaire est relative à l'application de la législation sur les lieux de sépulture. On sait que, d'après le décret de messidor an XII, les cimetières appartiennent aux communes, qui doivent établir des lieux d'inhumation distincts pour les différents cultes reconnus. Chaque commune devrait affecter, lorsque ses habitants sont de religion différente, un lieu d'inhumation particulier aux catholiques, un autre particulier aux protestants, et un troisième particulier aux israélites. Des conflits se sont souvent produits parce que ces conditions n'étaient pas remplies.

La circulaire préparée aux ministères de la justice et de l'intérieur a pour objet d'empêcher le retour de ces difficultés en invitant les communes à se conformer aux prescriptions de la loi.

La Faculté catholique des Lettres d'Angers vient d'être constituée légalement.

Le registre des inscriptions est ouvert à partir de ce jour.

MM. les étudiants en droit sont prévenus que, aux termes des règlements, ils sont tenus de s'inscrire à deux cours de la Faculté des Lettres.

Les inscriptions devront être prises par les candidats à la licence ès-lettres.

Jusqu'à l'entier achèvement du palais académique, le siège de la Faculté des Lettres sera dans l'ancien hôtel Avenant, boulevard de Saumur.

Le programme des cours sera publié prochainement.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Vendredi dernier, le sieur Jean Renard, carrier à Saint-Cyr, âgé de 64 ans, s'est tué en se tirant un coup de fusil dans la tête. On ne sait à quoi attribuer ce suicide.

Grand-Théâtre d'Angers. — Mardi soir, l'un des artistes nouvellement engagés, M. Martin, baryton, faisait son troisième début dans le rôle d'Asthor, de *Lucie*. Il a été admis à l'unanimité.

Aujourd'hui jeudi aura lieu, dans *Gala-thée*, le premier début de M. Badiali, première basse, et de M. Laidet, deuxième ténor. Ces deux artistes joueront lundi pro-

chain à Saumur dans les *Mousquetaires de la Reine*.

Nantes. — Les officiers du 41^e corps d'armée ont offert un punch au général en chef Espivent de la Villeboisnet sénateur. La réunion a eu lieu dans le grand cercle militaire, dont l'installation a été favorisée, sur le cours Saint-Pierre, par le conseil général et la municipalité de Nantes.

Le président du cercle avait adressé des invitations à tous les représentants du département et de la ville, et un grand nombre d'entre eux s'y étaient rendus avec empressement.

Le général de Kerubé a souhaité d'abord la bienvenue au général en chef et il lui a offert l'assurance du dévouement le plus respectueux.

M. Espivent de la Villeboisnet a remercié la ville de Nantes de l'accueil sympathique qu'il a reçu dans ses murs. Il a parlé du bonheur qu'il éprouvait en revenant dans un pays qui a été le berceau de sa famille, et il a promis de consacrer la fin de son existence à la défense des intérêts généraux de la Loire-Inférieure. Il a fait ensuite l'éloge de son prédécesseur, le brave général Lallemand, et son discours a été salué par des applaudissements unanimes.

M. le préfet a pris la parole; il a offert à M. le général en chef l'expression de la vive sympathie de l'assemblée départementale, et il a dit, en fort bons termes, qu'il était convaincu que l'union la plus étroite continuerait à régner entre les autorités civiles et militaires.

Enfin, M. le maire de Nantes s'est levé, et son discours a été très-bien accueilli. Il a promis aux officiers des casernes neuves et bien aérées, et il a déclaré que le conseil municipal ne reculerait devant aucun sacrifice pour ouvrir des voies de communication faciles entre le quartier de cavalerie, le champ de manœuvres et la ville.

(Espérance du peuple.)

Tours. — La fête de Saint-Martin, qui aura lieu le 12 de ce mois, sera présidée par S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, assisté de NN. SS. les archevêques et évêques de Tours, Angers, Nantes, Vannes, Luçon, Laval et Basile.

À neuf heures, l'office pontifical sera célébré par S. Em. M^{gr} Guibert, cardinal-archevêque de Paris. Après l'évangile, sermon par le R. P. Sourrien.

La procession sortira de la cathédrale à une heure et demie.

Le parcours est fixé comme suit: place de l'Archevêché, rue de la Scellerie, rues de l'Intendance, de la Harpe et de Saint-Martin. Arrivée au tombeau de saint Martin, la procession entre dans la chapelle provisoire par la porte de la crypte et sort par la porte de la rue Descartes. Après la bénédiction pontificale, donnée solennellement du haut du monument, la procession suivra la rue Descartes, la place Saint-Venant et les rues de la Grandière, des Possés-Saint-Georges et de l'Archevêché.

Le maire d'Angoulême vient de prendre un arrêté qui interrompt, pendant une durée d'un mois, le service de l'eau chez un concessionnaire qui avait modifié le robinet de jauge de manière à obtenir un débit beaucoup plus considérable que celui qui avait été concédé.

Faits divers.

On écrit de Perpignan, le 5 novembre, au *Messenger du Midi*:

Je vous ai télégraphié avant-hier l'arrestation à Perpignan d'un individu porteur de plus de deux millions; voici les détails circonstanciés que j'ai pu recueillir sur cette importante capture:

Cet homme, porteur de sommes énormes sur toutes les banques du monde, vivait modestement, dit-on, pour écarter les soupçons de la police, dans une mauvaise chambre du troisième étage du n^o 52 de la rue de l'Anguille.

Il était à Perpignan depuis quinze jours, attendant, a-t-il dit, ses papiers pour passer en Espagne.

P. sortit du théâtre, le mercredi 1^{er} novembre, à dix heures et demie du soir; il rentra chez lui dans un état d'ivresse.

Etant ivre, il a fait du tapage de façon à réveiller ses co-cocataires, et la propriétaire de la maison, Marguerite Marillis, a cru devoir aller prévenir le poste de police.

MM. Louis Marfaing, inspecteur des mœurs, Benjamin Chaila, agent des mœurs, et Delcasso, agent de police, se sont immédiatement transportés vers le domicile du perturbateur.

Celui-ci, prévenu des attaques dont il allait être l'objet, s'est tenu sur la défensive.

Il tenait dans ses mains une canne à feu à laquelle était adapté un long couteau.

M. Marfaing passait le premier: il observait les yeux de l'inconnu. Deux vitres de la porte étaient brisées; le millionnaire faisait briller par l'ouverture ainsi pratiquée la pointe de son couteau-baïonnette.

M. Marfaing, pour détourner son attention, donna un violent coup de pied sur le bas de la porte. Aussitôt l'assiégé baissa les yeux; avec la promptitude de l'éclair, l'inspecteur de police saisit alors l'arme à feu et la passe à M. Chaila, qui la donne lui-même à Delcasso.

Chaila se précipite violemment par le bas de la porte qu'un second coup de pied de M. Marfaing a fait voler en éclats. Il hondit sur le millionnaire, homme d'une stature colossale, encore armé d'un coup de poing et d'un pistolet de cavalerie chargé jusqu'à la gueule. M. Marfaing contient également le perturbateur. Delcasso arrive pour leur prêter main forte. On le désarme.

Dès qu'il est sans défense, il est amené au poste: chemin faisant, il a fait des efforts terribles pour se dégager. Sans son état d'ivresse, il se fût échappé.

On a ouvert sa valise et sa malle: on y a trouvé des instruments de vol, des armes et une quantité très-volumineuse de titres au porteur.

À Perpignan, cette arrestation est l'objet de tous les entretiens; on parle de plusieurs millions que cet individu était en train d'emporter pour aller vivre en Espagne.

On suppose qu'il n'a pu arriver à une pareille possession de titres sans des assassinats. Le parquet s'occupe activement de dévoiler ce mystère.

P. était fortement cuirassé.

La folie des avaleurs. — On a souvent signalé la dangereuse habitude qu'ont certaines personnes de mettre dans leur bouche de menus objets que parfois elles avalent, ce qui cause de graves désordres dans leur organisme. Combien de fois n'a-t-on pas recommandé aux jeunes ouvrières de ne jamais tenir à leurs lèvres des épingle et des aiguilles.

De ces imprudences à la manie d'avaler, il y a loin; mais les conséquences se ressemblent parfois. A Nantes vient de mourir un fou qui avait fait de son ventre un véritable magasin de bric-à-brac. L'inventaire de ces objets, avalés avec une véritable frénésie, occupe plusieurs pages.

La semaine dernière, à Londres, dans Prestwich-Asylum, mourait un aliéné dans le corps duquel on trouvait 1,841 objets, dont 20 boucles, 14 morceaux de verre, 10 cailloux, 3 morceaux de ficelle, 1 morceau de cuir, 1 aigle, 1 épingle, 9 boutons de cuivre et 1782 clous. A Brest, lorsqu'il y avait un bague, l'autopsie d'un forçat fit trouver dans son corps 52 objets, parmi lesquels plusieurs couteaux et des morceaux de cercles de barrique longs de dix centimètres! Arrêtons là les citations.

Une petite-nièce d'un de nos aimables compositeurs de la fin du XVIII^e siècle, Grétry, vient de mourir à Batignolles dans un âge avancé.

Cette dame vivait fort retirée. Le concierge, sachant qu'elle était chez elle, et ne l'ayant pas vue descendre pendant quelques jours, signala le fait au commissaire. La porte fut ouverte, et l'on trouva la vieille dame morte au pied de son lit. C'est en examinant les papiers que l'on découvrit que M^{me} A..., née G..., était la petite-nièce de Grétry.

On a trouvé chez cette dame, très-confortablement installée d'ailleurs, deux meubles ayant appartenu au maître, entre autres une commode ornée d'amours habillés en husards et en grenadiers, en cuivre repoussé; des bahuts de l'époque, une tabatière richement guillochée au chiffre de Grétry, et au milieu de papiers précieux ce fameux quatrain de Voltaire:

La cour a sifflé tes talents,
Paris applaudit tes merveilles.
Grétry, les oreilles des grands
Sont souvent de grandes oreilles.

Dernières Nouvelles.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 9 novembre.

Le gouvernement s'abstient toujours d'influencer le Sénat pour la loi Gatineau. On annonce, pour la veille de la discussion, une lettre importante du Maréchal à M. Dufore.

Le rappel de la princesse Troubetskoï de Russie est très-commenté.

Un personnage officiel du gouvernement russe a quitté Livadia mardi, en même temps que le czar, pour se rendre à Londres et à Paris.

On croit ce personnage chargé d'une mission diplomatique.

Londres, 8 novembre.

La nomination du marquis de Salisbury comme représentant, avec sir Henry Elliott, l'Angleterre à la conférence de Constantinople, est décidée.

Il est désormais certain que la conférence consacra le principe de l'intégrité de la Turquie.

Le général Ignatieff demandera à la conférence de poser comme bases de ses décisions:

- 1^o Le self government pour la Bosnie, l'Herzégovine et la Bulgarie;
- 2^o Le statu ante bellum pour la Serbie et le Monténégro;
- 3^o Le versement d'une forte partie des tributs à la Banque ottomane, où elle sera affectée au paiement des créanciers étrangers de la Turquie.

Pour les articles non signés: P. GODDET.

Chronique Financière.

Bourse du 8 novembre 1876.

Bourse pleine d'hésitations et se terminant sans raison sérieuse par une baisse de 0.20 sur les rentes françaises qui clôturent le 3 0/0 à 72.07 et le 5 0/0 à 105.32. C'est le télégraphe qui est cause de cette dépréciation. La 1^{re} dépêche anglaise est arrivée à 96 7/16, soit 1/16 de hausses hier. La deuxième a donné 96 7/8, soit 7/16 de hausse sur la première. Des bruits contradictoires ont aussitôt couru au sujet de la deuxième dépêche qui a bientôt été rectifiée. Au lieu de 96 7/8 il fallait lire 96 7/16; quoiqu'il en soit, chose étrange, pendant que Londres montait de 1/16, Paris baissait de 0.20.

Toute l'attention de la spéculation étant portée sur la rente, il y a eu peu ou pas de variations sur les autres valeurs.

Les chemins français montrent toujours une grande fermeté. L'Ouest est monté de 15 francs; l'Est de 5 francs. Parmi les chemins étrangers, les Autrichiens sont fermes à 540; les Portugais montent de 27 francs; y aurait-il là une manœuvre en faveur de l'émission actuelle?

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 13 novembre 1876.

Débuts de nouveaux artistes.

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'Halévy.

DISTRIBUTION: Olivier d'Entragues, MM. Billon. — Hector de Biron, Laidet. — Le capitaine Roland de la Bretonnière, Badiali. — Le grand prévôt, Leroy. — Narbonne, Mignon. — Rohan, Letemple. — Gontaud, Ludovic. — Créqui, Pascaud. — Athénaïs de Solanges, M^{mes} Barwolf. — Berthe de Simiane, Rita Lelong. — La grande-maitresse, Angé. — Une demoiselle d'honneur, Amélie. — Mousquetaires, gardes, piqueurs, demoiselles d'honneur.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* a publié dans son numéro de la semaine dernière:

Théâtre-Italien: *la Forza del Destino*, opéra de G. Verdi, scène dernière de l'acte II; Evénements d'Orient: Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre, présentant ses lettres de créance au sultan Abd-ul-Hamid (deux sujets); Distribution de secours aux paysans serbes; Prisonniers turcs dans la citadelle de Belgrade (deux gravures); la Toussaint et le Jour des morts; Apparition des glaces flottantes dans l'Océan Atlantique; Revue comique du mois, par Cham (deux gravures); une Chasse aux canards sauvages dans le Maryland. — Rébus, Problème d'échecs.

Abonnements: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE
(octobre 1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 41. — La Réverie. — On ne doit pas laisser le plus pour le moins. — Le Découpage et la Marqueterie (suite). — Les Personnages du théâtre japonais. — Le Paysage morainique.
N° 42. — La Mosquée de Gait-Bay, au Caire. — Le Jardin de M. Bar (fin). — Hans-Christian Andersen, conteur danois. — Le Livre des récompenses et des peines (suite). — Coffret de corporation.
N° 43. — Un Flotteur de la Sarine (Suisse). — Le Bien. — Le Marquis de Turbilly (fin). — Il n'y a si long jour qui ne vienne à sa fin. — Les Géographes (suite). — Influence du caractère. — Ruines de Balbek. — Pêche à la ligne en mer (suite). — Industrie cotonnière; Concurrence américaine.
N° 44. — Chapelle de la Trinité-en-Plouha (Côtes-du-Nord). — Des convives jaloux. — Le Découpage et la Marqueterie (fin). — Rouleau à pâtisseries du dix-septième siècle. — Comment on peut faire naître le goût des sciences naturelles. — La Forteresse de Ségovie. — Hans-Christian Andersen, conteur danois (fin). — Dieu. — Charité du pauvre. — Insectes utiles: le Carabé doré.

Gravures.

N° 41. — La Réverie, peinture par Maignan. — Le Découpage et la Marqueterie (suite; 4 fig.). — Personnages du théâtre japonais: Vikata, Kamsa,

personnages du *Wayang-Poerwa* (2 fig.). — Autres personnages. — Exemple de paysage morainique; Environs de Thun; le lac Gerzensee; le Stockhorn.
N° 42. — La Mosquée de Gait-Bay, au Caire. — Hans-Christian Andersen, d'après une photographie. — Coffret de la corporation des menuisiers, à Strasbourg (dix-septième siècle).
N° 43. — Un Flotteur de la Sarine, dessin de Théophile Schuler, d'après son tableau. — Vue générale des ruines de Balbek. — Pêche à la ligne en mer (suite; fig. 15-22. — Presse à coton américaine.
N° 44. — Chapelle de la Trinité-en-Plouha, par P. Chardin (Musée du Luxembourg). — Le Découpage et la Marqueterie (suite; fig. 5-9). — Rouleau à pâtisseries du dix-septième siècle. — Vue générale de l'Alcazar de Ségovie. — Carabé doré décorant un henneton.

VILLE DE MADRID

Conversion de l'Emprunt 1868.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt 1868, sont informés que, par décision du Conseil municipal de Madrid, en date du 4 mars 1876, lesdites obligations doivent être converties en obligations de l'emprunt 1861.
Cet emprunt, approuvé par décret royal du 21 août 1861, est garanti par les octrois, les revenus de toute nature et l'ensemble des propriétés de la Ville.
Les obligations de l'emprunt 1861 sont de 1,000 réaux (250 fr. chacune); elles sont amortissables

en 37 ans et rapportent 15 fr. d'intérêts annuels. La conversion aura lieu aux conditions suivantes :
1° CINQ obligations de l'emprunt 1868 seront échangées contre UNE obligation de 1,000 réaux (250 fr.) de l'emprunt 1861.
2° Les primes ou obligations sorties aux tirages effectués sur l'emprunt 1868 seront remboursées au moyen d'un nombre suffisant d'obligations 1861 pour en payer le montant.
3° Les coupons arriérés de l'emprunt 1868 seront échangés contre un récépissé amortissable, par voie d'enchères, au moyen d'un fonds d'amortissement annuel de 250,000 fr. au minimum.
4° Les titres, dont le nombre présenté à l'échange serait inférieur à cinq, recevront des récépissés provisoires qui pourront être réunis pour obtenir une obligation entière.
Les opérations d'échange et de conversion s'effectueront, à partir du 1^{er} novembre, chez :
M. HENRI DE LAMONTA, banquier, rue Talbot, 51, à Paris.
exclusivement chargé de cette conversion pour la France et l'étranger, par décision du Conseil municipal de Madrid du 11 juillet 1876.
MM. les porteurs d'obligations 1868 peuvent, dès aujourd'hui, adresser directement leurs titres, par lettre recommandée, à M. H. DE LAMONTA, banquier, 51, rue Talbot.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le

docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Prieuré. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques; voir aux annonces.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 — —		7 — 39 — —	
6 — 20 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	72			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	733	75		Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	888	75	
4 1/2 % jouiss. septembre.	100	50		Crédit Mobilier.	165			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	585	15	
5 % jouiss. novembre.	105	40		Crédit foncier d'Autriche.	500			Société autrichienne, j. Janv.	542	50	
Obligations du Trésor, 1. payé.	490			Charentes, 400 fr. p. j. août.	398	75		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	231			Est, jouissance nov.	625			Orléans.	333	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	492	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1015			Paris-Lyon-Méditerranée.	393		
— 1865, 4 %	507			Midi, jouissance juillet.	785			Est.	335		
— 1869, 3 %	378	75		Nord, jouissance juillet.	1285			Nord.	335		
— 1871, 3 %	374			Orléans, jouissance octobre.	1060			Ouest.	334		
— 1875, 4 %	488			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	680			Midi.	330	35	
Banque de France, j. juillet.	3750			Compagnie parisienne du Gaz.	1360			Deux-Charentes.	300		
Comptoir d'escompte, j. août.	700			Société Immobilière, j. Janv.	19			Vendée.	278	75	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	375			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	290			Canal de Suez.	530		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	740										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers :		Départs de Saumur vers Tours :	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — —		8 — 20 — —	
9 — 1 — —		9 — 41 — —	
1 — 37 — —		12 — 38 — —	
4 — 10 — —		4 — 44 — —	
7 — 17 — —		10 — 28 — —	
10 — 37 — —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A VENDRE

DE SUITE, En bloc ou par lots, UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs.
S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JOETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

VENTE

DE MATÉRIAUX ET OBJETS HORS DE SERVICE

Provenant du service du Génie.

Le vendredi 17 octobre 1876, à une heure de l'après-midi, dans la cour du bureau du Génie, à Saumur, il sera procédé à la vente de matériaux et objets hors de service, savoir : Croisées, portes, bois de démolition, fers, cuivre, zinc et tôles, échelles, chevaux, tables, etc., etc. Prix payable au comptant, plus cinq pour cent pour les frais.
Saumur, le 6 novembre 1876.
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.

HORLOGERIE

ET BIJOUTERIE SANGIARD Frères, 14, rue Rambuteau, Paris.

Spécialité d'articles d'occasion provenant des ventes du Mont-de-Piété de Paris. Ces articles sont vendus au tiers de leur valeur. Montre or, pour dame, de 30, 60, 70 fr. et au-dessus; MONTRE OR, pour homme, de 60, 70, 85 fr. et au-dessus. Chaîne or, 5 fr. le gramme. Pendules en tous genres, à 40, 55, 60 fr. et au-dessus. Grand choix d'articles neufs à des prix très-réduits. — ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS dans toutes les communes. (574)

LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MINIER recommande l'émission des 500 actions de 500 fr. de la Société des **Chaux et Ciments de la Seine**, dont le capital est garanti par 30,000 mètres de terrain, avoisinant le bois de Boulogne, et renfermant plus de 6 millions de mètres de calcaire.

La production de cette Société sera portée immédiatement à plus de 100 mètres par jour (laissant un bénéfice de 7 fr. par mètre), afin de suffire aux commandes de l'Etat pour les forts, de la Ville et de l'Exposition.
On souscrit, jusqu'au 10 novembre, en versant 125 fr. par action, au **Crédit Minier**, 5, rue de Châteaudun. Les souscriptions à dix actions sont irréductibles. (577)

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCHE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.
Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^e Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du *Codex*; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'*Asthme*, la *Bronchite*, le *Catarrhe pulmonaire* et l'*Oppression* qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.
Exiger sur chaque boîte la signature B^e Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique. en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.
Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de *COPAHU* dans le traitement des *maladies secrètes*. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCHE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

A LOUER

PRÉSENTEMENT, MAISON AVEC PETIT JARDIN Grand'Rue, 75.
S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, Rue Royale, n° 1, GRANDE CAVE, GRAND MAGASIN ET REMISE
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes *Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN* sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acreté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Étouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaïres, affections glaireuses.
- Glandes.

- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jaunisse, ictère.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pilules.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (retardés, difficiles des).
- Rhumatismes, douleurs, fraîcheurs.
- Rhumes négligés.
- Sciatique, goutte sciatique.
- Scrofules, écrouelles, humeurs froides.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.
- Supuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, débilements.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le